

PROCÉDURE POUR PLAINTES

Les plaintes soumises au BNQ, qu'elles concernent les services du BNQ ou d'un CLIENT dont le produit, le processus, le service ou le système de gestion est certifié par le BNQ, doivent être adressées par écrit par le plaignant et être acheminées

à l'attention du **Responsable qualité**.

par courrier postal : 333, rue Franquet, Québec (Québec) G1P 4C7

ou

par télécopieur : 418 652-2292

ou

par courriel : bnqinfo@bnq.qc.ca

Le processus de plainte est détaillé dans les règles de procédure générales appropriées à chaque programme.